

Cusset, le 22 février 2019

Les lions de Cusset reprennent place en centre-ville

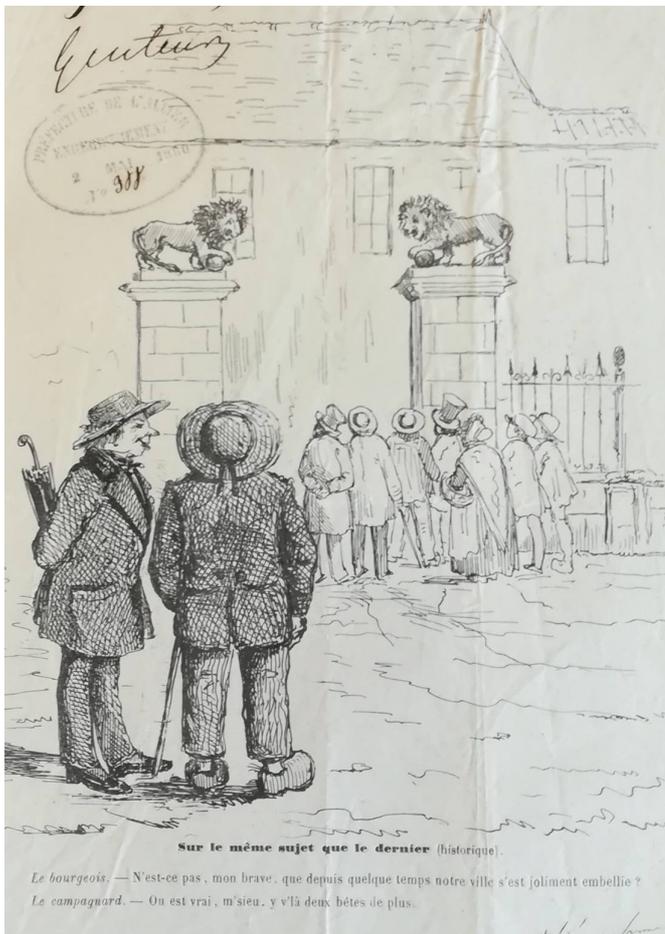
Après un lifting en décembre 2018, le mystère du nouvel emplacement des Lions de Cusset est levé ce 22 février. En effet, les services techniques de la Ville viennent de déposer les deux statues, repeintes couleur rouille, scellées sur deux socles de 200 kilos chacun de part et d'autre du monument aux morts de la place Victor-Hugo.

Rappelons que ces lions de 80 kilos de fonte ont tout d'abord encadré, du haut de leurs piliers, l'entrée de la mairie au XIX^{ème} et XX^{ème} siècles pour veiller sur chaque citoyen pénétrant dans l'enceinte de l'hôtel de Ville et du tribunal, alors installé dans les locaux de l'abbaye. Les lions ont, ensuite, été longtemps stockés puis installés dans l'accueil de l'Hôtel de Ville.

Le lion, qui a toujours fasciné l'homme, est visible dans une multiplicité d'écussons. Son aura est telle qu'un proverbe affirmait : « *qui n'a point d'armes, porte un lion* » ! Pour la Place d'armes de Cusset, devenue place Victor-Hugo le 2 mars 1881 (1D.27, n°228), les lions étaient donc nécessaires.

Sur une délibération du mardi 9 mai 1860 (1D.23, n° 13), qui porte sur l'approbation du devis supplémentaire des travaux à exécuter pour l'appropriation de la clôture de la cour de la Mairie, il est mentionné : "...ils ont pensé ainsi qu'il était convenable de placer sur les deux chapiteaux couronnant les deux piliers en pierre de taille de la grande porte d'entrée de la cour de la mairie et du tribunal deux lions qui cerneraient tout à





La commission nommée pour faire le choix dans les trois modèles dressés par M. Batilhiat, architecte pour la grille qui doit clore la cour de la mairie et du tribunal s'est constituée par délibération du 28 mai 1859 (1D.22, n°22)

«Monsieur le maire expose que les travaux prévus au devis de la construction des magasins sur la place publique, approuvé par M. le Préfet le 12 mars 1859, pour la partie concernant la clôture de la cour de la mairie et du tribunal par une grille en fer, reposant sur un bahut en pierres de taille, ont été évalués à 5 372 francs ; qu'au moment où l'architecte a fait cette évaluation le terrain sur lequel cette grille devait être établie, était couvert par un vieux bâtiment qui a été démoli depuis, et ne lui a pas permis de pouvoir mesurer exactement la longueur qu'aurait cette grille, ni de pouvoir connaître la pente considérable de ce terrain de ce côté de la rue qui conduit à la caserne de gendarmerie ; pente qui nécessite l'emploi d'un cube de pierre de taille bien supérieur à celui prévu au devis, afin de donner au bahut la hauteur qui lui est indispensable pour que la grille ait le même niveau dans toute son étendue ; qu'il y a aussi nécessité de démolir complètement le surplus du vieux mur qui ferme la cour, joignant l'école primaire, parce qu'il tombe de vétusté, et d'en construire un nouveau en remplacement, par suite de déplacer la fontaine qui existe dans ce vieux mur, du côté de la cour, (ce qui la rend inutile au public), pour la mettre à l'extérieur, au point où la grille fait angle sur la grande Place et sur la rue du marché au blé, et où elle sera accessible à tout le monde ; que pour faire ce changement nécessaire et utile, il convient d'acheter une colonne en fonte dans le fut de laquelle sera placé le tuyau de la fontaine, dont le sommet sera couronné par un réverbère qui éclairera tout à la fois la place publique, l'entrée de la Mairie, et la rue qui conduit à la gendarmerie... Messieurs les membres du conseil municipal, qui composent la commission de surveillance et de direction des travaux, ajoute M. le Maire, ont reconnu l'indispensable nécessité de ces changements de travaux supplémentaires. Ils ont pensé aussi qu'il était convenable de placer sur les deux chapiteaux couronnant les deux piliers en pierre de taille de la grande porte d'entrée de la cour de la mairie et du tribunal, deux lions qui cerneraient tout à la fois cette porte, et feraient disparaître la nudité disgracieuse des chapiteaux..."



Ce nouveau devis est approuvé. Le modèle a été réalisé par Plautar (état-civil inconnu) mentionné dans les catalogues de la fonderie d'art du Val d'Osne, à Osne-le-Val en Haute-Marne, créée par Jean-Pierre Victor André en 1836, spécialisée dans la fonte de fer d'ornement.